Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260312-DELIB2026_36-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/036 **Séance du 12 mars 2026** Feuillet *n°58*

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de M. **Denis RAPINEL, Maire.**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président, Mme GREGOIRE, M. TONNEAU, M. MALÉCOT, Mme SECHE, Mme DE BEAUCORPS, Mme GRAS, M. DOLBOIS, Mme MABILE, M. GAZENGEL, Mme BRIAND, Mme DESBLES, Mme WILLIAMS, Mme JOUQUAN, M. DA SILVA, M. POULAIN, M. COLLET, M. BERTIN, M. SALARDAINE, M. GUIHARD, M. HERTEL.

Représentés : M. COADIC (représenté par M. TONNEAU), Mme ROUYEZ (représentée par M. RAPINEL).

Absents : M. LEVERGNEUX, Mme CHEREL, Mme MAUDUIT, M. DOUDARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mars 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Secrétaire de Séance : M. MALÉCOT

Objet : **7.1 : Finances locales - Décisions budgétaires**
Budget Primitif 2026 – Adoption du budget principal

M. le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget général. Il précise que ce budget a été présenté en commission finances, réunie le mardi 3 mars 2026 et que les documents ont été transmis aux membres du Conseil municipal conformément aux délais en vigueur.

Il est proposé de se reporter au rapport de présentation du budget primitif 2026, annexé à la présente note.

Le budget principal est équilibré comme il suit :

Fonctionnement :	Equilibré à hauteur de 8 518 659,88 €
Investissement :	Equilibré à hauteur de 4 156 177,29 €

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants ;
- Vu la délibération n°2021/070 du 21 mai 2021 relative à la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Vu la délibération n° 2026/02 du 6 février 2026 prenant acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026 ;
- Vu la délibération n°2026/027 du 12 mars 2026 relative à l'affectation des résultats du budget principal 2025 ;
- Vu l'avis de la Commission « finances», réunie le 3 mars 2026 ;
- Considérant les crédits inscrits au projet du budget primitif de la commune pour l'exercice 2026.

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget général primitif - Exercice 2026, tel que présenté ci-avant.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 12 mars 2026

Le Maire,
Denis RAPINEL

MAIRIE DOL-DE-BRETAGNE ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,
Jean-Marie MALECOT